



CHAMBRE DE
COMMERCE
SEPT-ÎLES

²⁸
Gala
des entreprises

LES MÉTÉORES

13 AVRIL 2019

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

DATES À RETENIR

Ouverture de la période de mise en candidature	21 janvier 2019
Date limite de réception des dossiers de candidatures	1er mars 2019
5 à 7 dévoilement des finalistes	14 mars 2019
28e Gala reconnaissance	13 avril 2019



La Chambre de commerce de Sept-Îles est heureuse de vous présenter le formulaire de candidature du 28e Gala des entreprises LES MÉTÉORES. Merci et surtout félicitations, car vous avez décidé de prendre quelques minutes de votre précieux temps afin de saisir une occasion en or pour mettre de l'avant vos réussites. Vos succès méritent d'être reconnus par le milieu.

Ce document inclut la description de chacune des catégories, les conditions d'admissibilité et le formulaire de candidature. Veuillez le compléter avant le 1er mars 2019, 16 h.

Vous courrez ainsi la chance de remporter un prix parmi les catégories suivantes :

- Attraction et rétention de main-d'œuvre
- Commerce de détail
- Manufacturier et construction
- Nouvelle entreprise
- Pratiques d'affaires innovantes
- Organisme communautaire à but non-lucratif
- Relève/Transfert d'entreprise
- Restauration, hébergement et tourisme
- Services professionnels aux entreprises
- Services professionnels aux individus
- Service à la clientèle (vote public)
- Travailleur autonome et microentreprise

Veuillez noter que l'Entreprise de l'année sera sélectionnée parmi les finalistes des différentes catégories.

Prix spéciaux :
Entreprise de l'année
Personnalité de l'année
Jeune personnalité de l'année
Persévérance scolaire

QU'EST-CE QUI FAIT DE VOUS UN GAGNANT?

Quelles sont vos réalisations les plus percutantes et vos succès?
Qu'est-ce qui vous caractérise des autres entreprises? Quelles sont vos nouveautés? Quels succès voulez-vous mettre en valeur, qui y a participé, quels sont les moyens et les résultats de vos démarches?
Est-ce que vos succès ont eu des retombées pour la vie économique de Sept-Îles??

AVANTAGES À SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE :

- Visibilité accrue pour tous les finalistes
- Occasion d'accroître votre réseau d'affaires, de rencontrer des clients et des fournisseurs.
- Prendre part à la grande fête de l'entrepreneuriat de la région de Sept-Îles
- Souligner les étapes de la réussite de votre organisation
- Maximiser votre potentiel
- Optimiser votre visibilité
- Augmenter votre notoriété
- Motiver vos employés et accentuer leur sentiment d'appartenance
- Le simple fait de remplir ce cahier représente un excellent prétexte pour faire le bilan de votre entreprise.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ :



1. Être membre de la Chambre de commerce de Sept-Îles
2. L'entreprise ou l'organisation doit être en affaires et constituée légalement depuis au moins un an en date du 31 décembre 2018.
3. L'entreprise ou l'organisation doit avoir une place d'affaires sur le territoire desservi par la Chambre de commerce de Sept-Îles.
4. L'organisation candidate doit remplir le formulaire de candidature dans les espaces disponibles. Le formulaire est disponible sur le site web de la CCSI dans la rubrique Gala des entreprises.
5. Le candidat peut soumettre sa candidature dans un maximum de deux (2) catégories.
6. Si elle est retenue à titre de finaliste, l'entreprise s'engage à
 - Être disponible pour le tournage de la capsule vidéo
 - Être représentée lors du Gala LES MÉTÉORES
 - Accepter que soient utilisé à des fins promotionnelles : le nom, le logo, les photos, la capsule vidéo tournée dans l'entreprise et / ou l'information fournie dans le cahier de mise en candidature dans les sections non identifiées comme étant confidentielle.
7. L'individu qui siège au conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sept-Îles, en son nom personnel ou à titre de représentant d'une entreprise est admissible. L'entreprise qu'il possède ou dirige est également admissible. Le processus d'évaluation et de sélection des finalistes et des lauréats relève d'un jury indépendant.
8. L'entreprise ou l'organisme qui soutient l'organisation du Gala des entreprises - Les météores, par un partenariat financier ou de services, peut soumettre sa candidature.

COMITÉ DU JURY :

- Un jury composé de différents intervenants impliqués dans le développement socioéconomique du territoire fait la sélection des finalistes et des gagnants dans chacune des catégories. Le jury sélectionne au minimum deux (2) et au maximum trois (3) finalistes dans chaque catégorie. Le jury sélectionne les finalistes et les gagnants en se basant sur les critères d'évaluation présentés dans chaque catégorie.
- Le jury est indépendant de la CCSI.
- Les membres du jury doivent signer une entente de confidentialité
- Le jury se réserve le droit de déplacer une organisation candidate dans une catégorie différente s'il considère que son dossier ne correspond pas à la catégorie choisie en fonction des critères établis.
- Le jury dispose de la latitude voulue pour retirer une catégorie du concours ou ne désigner aucune organisation lauréate s'il juge que les candidatures reçues ne satisfont pas les critères minimaux d'évaluation.

DATE ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite pour déposer un dossier est le vendredi 1er mars 2019, à 16 h.
Retournez le ou les documents par courriel à info@ccseptiles.com

QUESTIONS ET INFORMATIONS

Si vous avez des questions relatives au contenu de ce document ou si vous souhaitez avoir des précisions concernant l'une ou l'autre des catégories, veuillez communiquer avec l'équipe de la CCSI, au 418 968-3488 ou info@ccseptiles.com.

CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations fournies demeurent confidentielles et ne servent qu'à évaluer les candidatures reçues. Tous les documents seront détruits à la fin du processus.

Vous pouvez compter sur le soutien de la CCSI pour vous aider à compléter votre dossier. Il est également permis de recourir aux services de professionnel(le)s (bureaux de consultations, organismes de développement économique, cabinets comptables ou juridiques, etc.)

DESCRIPTION DES CATÉGORIES

ATTRACTION ET RÉTENTION DE MAIN-D'ŒUVRE

Fait référence aux stratégies mises en place afin d'attirer la main-d'œuvre au sein de votre organisation et aux actions mises de l'avant afin de conserver votre main-d'œuvre actuelles et rendre vos lieux de travail attractifs.

COMMERCE DE DÉTAIL

La catégorie « Commerce de détail » reconnaît les entreprises qui se distinguent par leurs activités de marketing ainsi que leur connaissance de leur clientèle. La majorité des opérations de l'entreprise doit s'effectuer dans le domaine du détail.

Exemple :

MANUFACTURIER ET CONSTRUCTION

Décerné à une entreprise du domaine de la construction, du secteur industriel, de production de biens manufacturés ou de transformation de ressources naturelles qui se distingue par la qualité de sa production, sa planification, ses investissements, la gestion de ses ressources humaines et tout autre élément jugé distinctif.

NOUVELLE ENTREPRISE

Entreprise existante depuis 2 ans et moins qui s'est démarquée en utilisant le maximum de ressources sur le territoire pour augmenter ses chances de réussite et de par la qualité de son produit ou service.

ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

S'adresse aux organismes à vocation sociale et communautaire qui se sont démarqués par l'ensemble de ses services offerts, par ses partenariats développés dans le milieu et par sa stratégie de développement.

L'entreprise à but lucratif est admissible si minimalement 25 % de son financement provient de revenus autonomes. Elle n'est pas admissible si plus de 75% de son financement provient de fonds publics.

PRATIQUES D'AFFAIRES INNOVANTES

Vise à reconnaître une entreprise qui au cours des deux (2) dernières années, a fait preuve d'innovation et de créativité par la mise en marché d'un nouveau produit, partenariat d'affaires, d'un nouveau procédé et /ou de l'utilisation d'une nouvelle technologie, développement dans ses stratégies.

RELÈVE/TRANSFERT D'ENTREPRISE

S'adresse à une entreprise qui a réussi un transfert d'entreprise avec succès ou est en cours de processus. L'entreprise doit démontrer une planification remarquable du processus et d'un suivi de plan de relève efficace.

RESTAURATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME

Cette catégorie s'adresse aux entreprises privées et aux organismes à but non lucratif qui exploitent des attraits touristiques (jardins, musées, centres d'interprétation, croisières et excursions, etc.) ou qui organisent des événements à caractère touristique (spectacles, festivals, congrès, rencontres sportives, culturelles ou populaires, etc.) rejoignant une clientèle touristique d'agrément ou d'affaires. Cette catégorie comprend également les services d'hébergement et de restauration.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Décerné à une entreprise ou organisme de Sept-Îles qui, au cours des douze (12) derniers mois, s'est distinguée par son accueil et l'excellence de son service à la clientèle qu'elle soit du domaine du commerce de détail, industriel, une organisation ou encore, une entreprise de services. Le public sera invité à nous soumettre le nom de l'entreprise qui offre le meilleur service à la clientèle. Le jury sélectionnera un gagnant parmi les 3 entreprises les plus populaires.

SERVICES PROFESSIONNELS AUX ENTREPRISES

Décerné à une entreprise de services destinés à l'entreprise : distribution, commerce de gros, services professionnels, services-conseils, technologie de l'information ou autres.

SERVICES PROFESSIONNELS AUX INDIVIDUS

Décerné à une entreprise vendant des services destinés principalement aux particuliers; service de soin personnel, services professionnels, services de soin de santé, service de garde, maisons d'hébergement.

TRAVAILLEUR AUTONOME ET MICROENTREPRISE

S'adresse aux entreprises ayant moins de 5 employés et aux travailleurs autonomes s'étant démarqué au cours de l'année par leur innovation, leurs services, leurs produits, leurs investissements ainsi que leur rayonnement.

